



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE

OPERATION TRANQUILITE ABSENCE

Les périodes de vacances, les week-end prolongés, les absences liées à des obligations professionnelles représentant des périodes propices aux cambriolages. Tout départ ou longue absence doit être signalé à la brigade de Gendarmerie territorialement compétente.

COMMENT AVISER LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Vous pouvez :

- ▶ Vous rendre à la brigade de votre domicile ou transmettre par courrier le coupon ci-dessous
- ▶ Téléphoner à la brigade de Gendarmerie dont vous dépendez afin de signaler votre absence.

Brigade de ST JEAN DE BOURNAY (04-74-58-70-17) – HEYRIEUX (04.78.40.00.50)

- ▶ Après avoir renseigné le coupon (qui est également disponible en Mairie de votre commune), vous pouvez directement l'adresser par télécopie à la Gendarmerie de SAINT JEAN DE BOURNAY (04-74-59-76-58) – HEYRIEUX (04.72.48.56.98).

ACTION CONDUITE PAR LA GENDARMERIE

Les résidences signalées aux Gendarmes feront l'objet d'une attention toute particulière au cours de leurs surveillances quotidiennes **de jour comme de nuit**.

QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION

▶ **Ne laissez pas votre maison sans surveillance.** Outre la Gendarmerie, vous pouvez signaler votre départ à vos voisins pour qu'ils s'alarment de toute présence ou mouvement suspect aux abords de votre résidence.

▶ **Bien vérifier la fermeture de toutes les issues et les renforcer au besoin.** (barres, verrous). Une porte blindée, en tout cas munie d'une serrure multipoints avec armatures métalliques anti « pied de biche », présente une difficulté non négligeable.

▶ L'idéal est de confier à des voisins ou à des proches le soin de « faire vivre » votre domicile pendant votre absence. Ouvrir et fermer les volets, allumer les lumières, vider votre boîte aux lettres régulièrement, etc ... Il existe également dans le commerce des minuteurs permettant de régler à heures déterminées la mise en marche d'un éclairage ou d'un téléviseur pouvant ainsi simuler une occupation des lieux.

▶ Contactez votre opérateur télécom pour faire renvoyer durant toute la durée de votre absence, les appels de votre téléphone fixe vers votre mobile.

▶ Un système d'alarme est moyen de protection supplémentaire très efficace s'il est choisi et installé avec soin.

▶ Attention aux faux professionnels : (faux plombiers, faux agents EDF, faux agents de sécurité, etc ...) qui peuvent profiter d'une visite à votre domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. **Exigez toujours la présentation d'une carte professionnelle.**

▶ Notez la marque, le type et le numéro de série de vos appareils HI-FI, photographiez vos meubles, biens et bijoux de valeur. En cas de vol, le remboursement par les assurances s'en trouvera ainsi facilité et les enquêteurs disposeront d'un signalement précis qui leur permettra d'identifier et/ou de restituer vos biens en cas de découverte.

▶ Ne pas laisser les clés de votre véhicule ainsi que votre sac à main, portefeuille... à la vue ou dans l'entrée de votre habitation (la nuit, privilégiez votre chambre à coucher)

✂-----

NOM et prénom :

Adresse et téléphone du domicile à surveiller :

Téléphone du propriétaire durant son absence (portable) :

Période d'absence : du / / au / / .

Nom, Prénom, téléphone de la personne habilitée à visiter les lieux en votre absence ou à prévenir en cas de problème :

Pour les résidence isolées ou difficiles à localiser (non numérotées), merci de joindre un croquis.